



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°52 / DÉCEMBRE 2022

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°52 qui couvre la période de six mois allant du 1er mai au 31 octobre de cette année. Ce bulletin semestriel permet à chacun de nos Adhérents ainsi qu'à tous les autres lecteurs de connaître nos multiples actions, nos réussites, nos échecs, nos satisfactions, nos déceptions. Et c'est justement par une vraie déception que commence ce BA N°52.

Le mot du Président : déception

C'est en effet une vraie déception que j'ai ressentie à la fin de notre Assemblée générale qui a eu lieu le 28 septembre dernier. Non pas qu'elle ne se soit pas bien déroulée – au contraire, comme cela est clairement dit en page 2 – mais le motif de cette déception tient exclusivement au fait qu'il n'y avait en tout et pour tout qu'un seul représentant du Personnel politique, et ce en la personne de madame Virginie FOURNEYRON, adjointe au Maire du 6e Adt, et que je remercie de nouveau chaleureusement de sa présence.

Notre Association a invité plus de 50 Elus d'arrondissements, communaux et métropolitains, et le fait qu'un seul d'entre eux, en l'occurrence une seule d'entre eux ait été présente en dit long sur la crise réelle et profonde de notre vie politique, prouvée par des taux d'abstention historiques aux élections nationales.

Alors, bien sûr, j'ai totalement conscience que ces Elus sont très pris par leur activité d'élu et qu'il soit donc possible qu'ils ne puissent pas assister à notre Assemblée générale. J'ai aussi totalement conscience que notre Association est une association parmi tant d'autres existantes, que ce soit à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement, d'une commune ou bien à l'échelle départementale comme l'est notre Association, et que les assemblées générales se succèdent parfois à un rythme très important. Mais tout de même !

De plus, ce qui m'a aussi réellement déçu, c'est leur absence totale de réponse à notre invitation disant qu'ils seraient absents. Bien sûr, comme nous le disons en page 2, un certain nombre d'entre eux nous ont répondu en s'excusant de ne pouvoir être présents. Mais la réalité est là, évidente, cinglante : la grande majorité des Elus invités n'a strictement donné aucune réponse quant à notre invitation. Y compris les Elus d'arrondissements lyonnais avec qui nous avons pourtant des liens très réels. Véritablement décevant.

Or, durant l'année, nous sommes grandement sollicités par ces mêmes Elus pour être présents à un CICA, un CAMUT, un Conseil territorial, etc....toute forme de réunion publique émanant du domaine politique pour faire participer les citoyens. Nous sommes aussi grandement sollicités pour donner notre avis sur telle rénovation ou telle requalification de voirie, rédiger telle ou telle contribution pour un projet d'aménagement très important, voire majeur. Et si nous oublions de confirmer notre présence à une réunion, avons quelque retard à envoyer nos questions ou donner notre avis, nous sommes très vite rappelés à l'ordre, pour ne pas dire « engueuler » afin que nous participions à la démarche fixée par les Elus.

Que conclure ? Notre Association – et pourquoi pas d'autres – ne serait-elle que la caution démocratique des Elus par notre présence à des réunions ou des contributions à leurs projets ? De toute façon, nous n'avons jamais été dupes : les réunions publiques d'arrondissements ont une utilité concrète très limitée. Et surtout, à de très rares exceptions, toutes les sollicitations politiques à demander une contribution pour les grands projets d'aménagement de voirie sont un leurre : tout est déjà décidé en amont par les Elus eux-mêmes, par la technocratie du Grand Lyon, par les grands cabinets d'urbanisme. Les exemples sont innombrables. Dans la réalité, les associations ne peuvent agir que « sur les marges », et encore pas toujours !

Toutefois, que nos Adhérents se rassurent : ma réelle déception n'est en aucun cas attristée, et encore moins abattue. Certainement pas ! Mais il est vrai que je n'oublierai pas de sitôt cette absence quasi-totale des Elus à notre Assemblée générale ainsi qu'une absence largement majoritaire de leur part à donner une réponse quant à notre invitation.

Pierre RAUZADA



Retour sur notre Assemblée générale

Elle s'est déroulée le mercredi 28 septembre dernier, au 7 de la rue Major Martin, dans le 1er arrondissement de Lyon, où nous nous réunissons chaque mois.

Il y avait environ 25 personnes, que nous remercions de nouveau très sincèrement pour leur présence. Par rapport à notre dernière AG d'octobre 2021, la participation a été identique pour les adhérents mais en légère diminution pour les associations « amies » et surtout pour les élus.

Notre Assemblée générale a été animée par notre président Pierre RAUZADA, un de nos administrateurs Yves GASCOIN, et par notre trésorier Daniel FLORENCE.

1. Participation

Environ 25 personnes dont :

Administrateurs : Daniel FLORENCE, Yves GASCOIN, Georges MONDET Pierre RAUZADA et Michel VANDENBROUCKE

Adhérents : Présents : 10 / Pouvoirs : 21

Elue : Virginie FOURNEYRON (adjointe voirie Mairie 6e Adt). Un certain nombre d'élus, après avoir reçu notre invitation, s'étaient excusés de ne pas pouvoir être présents.

Plusieurs membres d'entités associatives et citoyennes étaient présents :

- pour les piétons : Claude BIRENBAUM (président de 60 Millions de piétons – Paris)

- pour les CIL : Michel MAREC (Centre Presqu'île – 2e Adt)

- pour les Conseils de quartiers : Michel CATHELAND (Villette-Paul Bert – 3e Adt)

- pour les motards : Christophe FINIELS & Paul ALLIOT (coordinateur et coordinateur-adjoint de Motards en colère – Rhône).

Nous avons aussi invité Jérémie FRANÇOIS, responsable-développement DOTT France (Paris) pour les trottinettes en libre-service.

La presse était représentée par Sylvie SILVESTRE (Le Progrès) & Bruno LÉPINE (Journal de Lyon Presqu'île).

2. Organisation, déroulement

L'Assemblée générale se déroule autour de la projection d'un Powerpoint de 48 pages, avec des textes courts illustrés de nombreuses photos et abordant de nombreux sujets commentés par les animateurs et entraînant, au fur et à mesure, les prises de parole de l'assistance durant toute la projection.

3. Rapport financier – Exercice 2021 (Daniel FLORENCE)

Produits : 1440 € provenant à 60 % des cotisations des adhérents / Charges : 1706 € / Résultat : un déficit de 265 € / Actif : 12 177 €. On note une légère érosion des recettes due à la perte d'adhérents et à la fin de la subvention de la Mairie de Bron. Le léger déficit peut être absorbé par l'actif. Notre Trésorier a adressé une demande de subvention à la Mairie de Lyon.

Il est proposé de maintenir la cotisation annuelle minimale au niveau fixé depuis 2012, soit 15 €.

Vote : rapport adopté à l'unanimité.

4. Renouvellement du Conseil d'Administration

Candidats à renouvellement après un mandat de 3 ans : Yves GASCOIN et Georges MONDET

Nouvelle candidate : Montserrat FERRER-HERNANDEZ

Résultats (un vote par candidat) : élue et réélus à l'unanimité

Notre Président remercie et félicite notre nouvelle administratrice pour son engagement dans l'association.

5. Rapport d'activités (Pierre RAUZADA et Yves GASCOIN)

➔ Comment intervenons-nous ?

En sollicitant les Pouvoirs publics au bon niveau de décision. Face à la complexité de l'organisation administrative (les "millefeuilles" des Elus et des Services), nous savons précisément à qui nous adresser.

En adressant très régulièrement aux Elus et Services des demandes en faveur des piétons toujours accompagnées de propositions d'amélioration réalistes. Parfois, nous les rencontrons sur le terrain.

En participant à certains CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement), à la Commission Associations Modes Actifs et la Commission Métropolitaine d'Accessibilité de La Métropole, à la concertation publique préalable sur les grands travaux de voirie et de transports en commun car plus le travail est bien réalisé en amont, plus il est productif.

En collaborant avec les nombreuses Associations de personnes handicapées, de cyclistes et de transports en commun, les Conseils de quartiers, dans des revendications communes selon les opportunités. Ces regroupements facilitent le travail des Elus en leur présentant un interlocuteur unique.

En répondant, assez fréquemment, aux appels pour un avis à donner à des journalistes du Progrès ou de La Tribune de Lyon, ou bien à des étudiants (aménagement, urbanisme, journalisme, ...).

➔ Comment informons-nous ?

Par la presse écrite, parfois la télévision régionale, en lui adressant en copie nos demandes aux Elus ou en répondant à ses sollicitations sur divers sujets d'actualité. Chaque année, notre Association est citée dans divers articles de presse qui permettent de faire avancer certaines de nos demandes.

Par notre site Internet : www.pietons69.e-monsite.com dont le gestionnaire est notre Président.

Par notre bulletin semestriel d'activités, largement diffusé par courrier et Internet aux Adhérents, Elus, Services, Associations et Médias.

Vote : rapport adopté à l'unanimité.

6. Expression des participants

En plus de la possibilité d'intervention durant la projection du Powerpoint, cette dernière partie donne l'occasion à toutes les personnes présentes d'exprimer en toute clarté, en toute liberté leurs points de vue, et aux différents Administrateurs de répondre aux questions posées.

Cette année, les thèmes abordés ont été : le rôle des arrondissements lyonnais face à la Mairie de Lyon et à La Métropole, le stationnement des trottinettes en libre-service, les Voies Lyonnaises, le projet « Apaisement de la Presqu'île », et les scooters et motos où, lors d'échanges courtois mais très directs avec l'Association de motards présente, nous avons réaffirmé notre volonté la plus totale du nécessaire contrôle technique et du stationnement payant sur chaussée pour tous les deux-roues motorisés (thermiques & électriques).

Après avoir remercié tous les participants et indiqué que la synthèse des interventions servirait à orienter les actions de notre Association pour toute l'année 2023, le Président a levé la séance.

Pour prendre connaissance de la totalité du Powerpoint projeté et commenté qu'a réalisé Daniel FLORENCE, ou pour lire le compte-rendu de notre AG rédigé par Yves GASCOIN : → Site Internet / Page d'accueil.

Accidents de piétons par manque de visibilité en traversée de chaussée

De nombreux articles de presse relatent régulièrement de graves accidents sur les piétons qui se sont produits dans des circonstances analogues : un manque de covisibilité piétons-conducteurs dû à la présence de masques divers.

Tous ces accidents se sont produits sur des traversées de chaussée, traversées masquées par des véhicules à l'arrêt ou en stationnement à proximité, dans un emplacement autorisé ou en double file. Ce risque augmente avec la taille du masque (fourgon, autobus, camion, ...) et les vitesses pratiquées.

De plus, tout autre objet de plus de 0,50 mètre environ de hauteur (clôture de chantier, panneau publicitaire, abribus, étalages, plantations, ...) masquant le piéton juste avant qu'il ne s'engage sur la chaussée entraîne les mêmes risques.

En effet, entre le moment où un conducteur, roulant à 50 km/h, ayant perçu un risque grave, décide d'effectuer un arrêt d'urgence et celui où le véhicule est arrêté, il parcourt environ 30 mètres. Plus bien sûr si la chaussée est mouillée. C'est moitié moins à la vitesse de 30 km/h. Cette distance est pratiquement incompressible car elle résulte des lois de la physique universelle, ici l'inertie cinétique due à la vitesse et au poids des véhicules. Un vélo, très léger et roulant moins vite s'arrêtera sur une distance beaucoup plus courte. Pour un piéton, à 5 km/h, c'est encore plus court.

Pendant très longtemps, cette situation n'a pas été prise en considération. Une première amélioration a été réalisée il y a environ 15 ans avec les avancées de trottoir interdisant physiquement le stationnement à moins de 5 mètres des passages-piétons. Nous avons soutenu cette excellente initiative des Services du Grand Lyon.

Malgré le temps écoulé, cette disposition est encore bien loin d'avoir été mise en place partout. Ce n'est qu'en 2019 que cette obligation de visibilité a été introduite en France par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Sa mise en œuvre est très progressive et il faudra encore attendre de nombreuses années pour la généraliser en totalité. D'ici là, les piétons devront continuer à faire preuve de vigilance, n'oubliant jamais que les traversées de chaussée sont les lieux de tous les dangers.

La récente décision de certaines communes de la Métropole dont la ville de Lyon de limiter à 30 km/h la vitesse (sauf voies structurantes) se situe exactement dans ce contexte. Nous y souscrivons totalement.

Contrôle technique des deux-roues motorisés : échec et mat ?



Dans le précédent bulletin d'activités (→ BA N°51 – page 1), notre Président s'était réjoui que le recours déposé devant le Conseil d'Etat par l'association Respire avait abouti. Donc, les scooters et motos allaient devoir passer un contrôle technique comme cela existe dans un très grand nombre de pays européens.

La réjouissance a été de très courte durée. En effet, le Gouvernement d'Élisabeth BORNE a publié un nouveau décret au Journal Officiel le 26 juillet dernier qui annule la décision du Conseil d'Etat, à la grande joie bien évidemment des motards qui ne sont pourtant que trois millions en France.

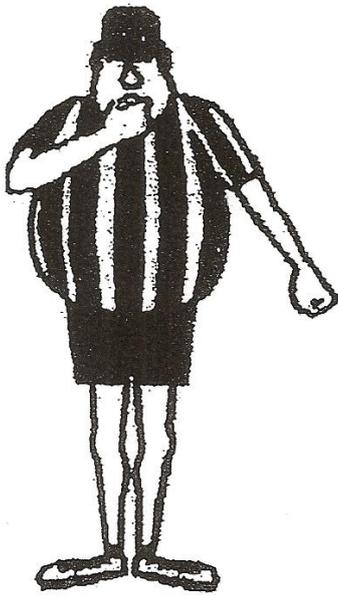
C'était sans compter sur la ténacité des trois associations Respire, Ras le Scoot et Paris sans voiture qui ont déposé un nouveau recours devant le Conseil d'Etat. Celui-ci, in fine, a tranché le 31 octobre dernier contre le Gouvernement déclarant illégal le décret du 26 juillet.

Donc, le contrôle technique des deux-roues motorisés de plus de 125 cm³ entrera en vigueur en France le 1er janvier 2023.

Echec et mat ?

Rien n'est moins sûr. Nous ne serions absolument pas surpris si le Gouvernement déposait à son tour un recours devant le Conseil constitutionnel, ou pourquoi pas devant le Parlement européen.

A moins que l'initiative provienne du Président de la République qui défend de manière jusqu'au-boutiste les motards : il pourrait saisir le Conseil de sécurité de l'ONU, en espérant bien sûr qu'aucun droit de véto ne viendra bloquer le projet de résolution française !



Carton rouge aux ASVP Lyonnais

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 16 novembre dernier, a décidé d'attribuer à la majorité un « Carton rouge » aux Agents de Surveillance de la Voie Publique Lyonnais (à ne pas confondre avec les Policiers municipaux) pour leur manque quasi-total de verbalisation à l'encontre des scooters et motos stationnés sur les trottoirs, les places et aires piétonnes.

En effet, il est impossible, vraiment impossible de ne pas voir chaque jour des centaines de scooters et motos stationnés illégalement sur les espaces piétonniers sans qu'il y ait de verbalisation de la part de ceux dont la fonction est de contrôler le stationnement. D'ailleurs, certains conducteurs de ces deux-roues motorisés savent tellement bien qu'ils ne seront pas verbalisés qu'ils ne vont même pas stationner dans les espaces de stationnement créés spécialement pour eux par la Ville de Lyon, et qui sont même parfois situés à quelques dizaines de mètres seulement de leur stationnement illégal.

Nous avons des preuves incontestables de ce laxisme réellement inadmissible : nous connaissons en grand nombre des endroits où des deux-roues motorisés stationnent quotidiennement toute la journée sur des trottoirs situés au contact d'un stationnement payant automobile. Il y a alors deux possibilités :

- soit ces stationnements payants sur chaussée ne sont jamais contrôlés, et dans ce cas nous nous demandons à quoi servent les ASVP dans ces endroits ?
- soit ces stationnements payants sur chaussée sont contrôlés périodiquement – ce que nous pensons – mais les ASVP ne verbalisent pas les deux-roues motorisés : en effet, quel propriétaire de ce type de véhicule continuerait à stationner illégalement s'il recevait périodiquement un PV à 35 euros ?

L'adjoint au Maire de Lyon Valentin LUNGENSTRASS nous a certifié à deux reprises que des consignes politiques très claires avaient été données pour que les deux-roues motorisés stationnés illégalement soient verbalisés sans faille aucune. Nous l'avons toujours cru. Et c'est justement parce que nous l'avons toujours cru que notre Association attribue ce « Carton rouge » à ceux qui doivent avant tout faire respecter les règles du stationnement, d'autant plus quand il est illégal.

Bien sûr, nous pensons que la Ville de Lyon va certainement défendre ses agents, comme le fait la presque totalité du temps le monde politique envers ses Personnels. A cela, nous répondons préventivement :

- nous ne sommes vraiment pas les seuls à nous plaindre des ASVP concernant le stationnement illégal, certains membres de Conseils de quartiers et Associations pensent exactement comme nous (et même certains Elus mais uniquement « en off » et donc nous taisons leurs noms).
- si la Ville de Lyon est dans une vraie transparence politique et citoyenne, qu'elle publie dans la presse le chiffre officiel du nombre de PV mis du 1er janvier au 31 décembre 2021 par ses agents à l'encontre des scooters & motos stationnés illégalement sur les espaces piétonniers. Nous sommes prêts à prendre le pari que ce nombre est inférieur à 400 pour toute l'année 2021.

Ville de Lyon / Trotinettes électriques : les bonnes décisions continuent

Notre Association s'était réjouie quand la Ville de Lyon avait décidé à la toute fin du mandat du maire Gérard COLLOMB en 2020 de limiter à deux le nombre d'opérateurs de location de trotinettes en libre-service alors que la ville en avait compté jusqu'à huit ! Avec comme corollaire de cette décision : la limitation de la flotte à 4000 trotinettes pour les neuf arrondissements. Une décision reprise par la nouvelle équipe municipale du maire Grégory DOUCET dès son entrée en fonction en juin 2020.

Nous nous sommes aussi réjouis quand la limitation de la vitesse avait été fixée à 20 km/h (25 km/h dans la loi LOM) et même 10 km/h dans certaines zones de la ville (→ BA N°48 – page 7).

Puis, nous nous sommes encore réjouis quand le Maire de Lyon avait déclaré ne plus vouloir voir des trotinettes stationner sur les trottoirs : une déclaration suivie par la création sur chaussée d'aires de stationnement spécifiques (→ BA N°49 – page 3). Aujourd'hui, il existe des milliers de places de ce type.

Nous avons de nouveau de quoi nous réjouir :

- sur la demande de la Ville de Lyon, les deux Opérateurs ont le 2 mai dernier procédé à la mise à jour de leur application : le compteur de facturation continue de tourner tant que le GPS de la trottinette louée n'a pas reconnu l'un des emplacements à la toute fin du trajet.
- la Ville de Lyon veut faire respecter la réglementation selon laquelle les trotinettes électriques en location ne sont ouvertes qu'aux personnes majeures (au contraire malheureusement des trotinettes de particuliers qui sont utilisables à partir de 12 ans seulement). Elle a donc demandé aux deux Opérateurs de mettre en place un système de contrôle permettant de vérifier l'âge des utilisateurs. Et donc un scan de la pièce d'identité est désormais nécessaire pour déverrouiller les trotinettes en libre-service.

Donc, les bonnes décisions continuent car la trottinette électrique, pour laquelle nous n'avons jamais été contre son existence, continue d'être bien cadrée par la Ville de Lyon.

Nous espérons que les autres communes de La Métropole « en retard » sur ce sujet iront dans ce sens.

Ville de Lyon / Apaisement de la Presqu'île : nous sommes un peu rassurés mais

Dans le BA N°51 (page 3), nous vous disions notre vraie déception et même notre colère au sujet de l'abandon pur et simple du projet de piétonnisation de la Presqu'île. D'ailleurs, notre Président n'avait pas « mâché ses mots » sur ce sujet lors de son interview sur LyonMag TV le mercredi 23 mars dernier. Ayant peut-être regardé cette interview, l'adjoint au Maire de Lyon Valentin LUNGENSTRASS avait invité notre Président pour nous rassurer et mieux nous expliquer le nouveau « Projet d'apaisement ». L'entretien a eu lieu en Mairie centrale le mardi 7 juin dernier.

De suite, l'Adjoint au Maire a dit que le projet de piétonnisation n'était pas abandonné mais qu'il n'était pas celui que nous avons imaginé, à savoir qu'à partir de 11H30 toute la Presqu'île devenait piétonne : l'on y circulait exclusivement à pied, en vélo, en bus, et bien sûr tous les véhicules de sécurité y étaient autorisés. En revanche, notre périmètre géographique envisagé est confirmé, à savoir un espace compris du bas des pentes de la Croix-Rousse au nord jusqu'à Perrache-Carnot au sud.

Le projet « Apaisement de la Presqu'île » se dirige donc vers « un mix » de zones réellement piétonnes agrandies par rapport à celles existantes jusqu'à maintenant et de zones de rencontre (limitation à 20 km/h), le tout engendrant une forte limitation de la circulation automobile.

Cet entretien, il est vrai, nous a quelque peu rassurés : les espaces piétonniers – dont nous espérons que certains seront végétalisés – vont s'accroître et la vitesse des véhicules va réellement diminuer.

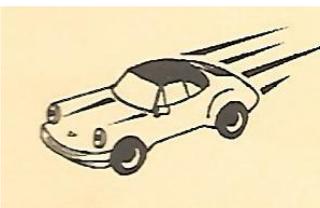
Mais nous sommes toujours un peu en colère contre une piétonnisation totale qui n'aura pas lieu. D'autre part, nous signifiions à la Mairie centrale trois points vraiment très importants pour nous :

➔ il faudra impérativement et strictement recadrer les livreurs, qu'ils soient à 4 roues ou à 2 roues. Et ne pas hésiter à les verbaliser grâce à la mise en place de la vidéo-verbalisation comme sur la rue Victor Hugo.

➔ il faudra impérativement et strictement recadrer les scooters & motos de particuliers qui passent à travers tous les dispositifs anti-intrusion. Et ne pas hésiter à les verbaliser grâce à cette vidéo-verbalisation.

➔ notre Association ne pourra pas admettre que la rue Ferrandière dans le 2e Adt soit exclue de l'espace agrandi des zones réellement piétonnes.

Préfecture du Rhône / Suppression des radars urbains : décision lamentable !



Dans le BA N°51 (page 4), nous vous disions notre réel mécontentement de la décision préfectorale de supprimer fin novembre 2021 le radar-sanction qui avait été installé lors de la requalification de la montée de Choulans, voie urbaine située dans le 5e Adt de Lyon.

Notre mécontentement s'est transformé en véritable colère quand, de nouveau, la Préfecture du Rhône a décidé de supprimer le 2 août dernier le radar-sanction installé depuis juin 2012 devant le 85 quai Pierre Scize dans le 5e Adt.

En effet, il n'a vraiment pas fallu longtemps pour que, sur cette très grande ligne droite allant du 106 au 72 du quai, la vitesse des automobilistes et notamment des chauffeurs-livreurs dépasse allègrement les 50 km/h pour atteindre même parfois en matinée et en soirée les 80 km/h !! La raison majeure est que ce radar supprimé précédait de quelques mètres un feu tricolore qui est à 99% du temps au vert car muni d'un bouton-poussoir pour piétons puisque n'existe aucune voie transversale à cet endroit du quai. Ce radar permettait donc de ralentir incontestablement la vitesse des véhicules.

Nous avons manifesté cette colère auprès de la Mairie de Lyon et de la Mairie du 5e Adt par un courrier envoyé le jour même de l'enlèvement du radar, et dont Le Progrès a publié de larges extraits le 4 août.

La réponse de Valentin LUNGENSTRASS a été très rapide : il partage notre colère mais c'est bien la Préfecture du Rhône – et donc le préfet Pascal MAILHOS – dans le cadre de la démarche de généralisation du 30 km/h qui a pris cette décision unilatéralement en indiquant que « *les voies limitées à 30 km/h n'étaient pas, selon elle, pertinentes pour être contrôlées par radar* » !!

Cette décision lamentable, mais surtout dangereuse est avant tout une décision politique, le préfet exécutant à la lettre les décisions du Ministre de l'Intérieur. En effet, les radars urbains ont qualité technique pour sanctionner à partir de 30 km/h. Cela ne fait que confirmer la longue liste de décisions montrant que la Sécurité routière n'est absolument pas une priorité du Gouvernement et du Président de la République.

Alors, bien sûr, on essaie de nous « endormir » avec la multiplication importante des radars pédagogiques, par exemple deux installés dans la montée de Choulans et un quai Pierre Scize au nord de la place Bourgneuf dans le 9e Adt (d'ailleurs très souvent en panne !). Ces radars avertissent les automobilistes qu'ils doivent lever le pied puisque leur vitesse s'affiche en rouge quand ils dépassent les 30 km/h.

Nous ne sommes pas suffisamment pessimistes pour penser que ces radars ne servent strictement à rien. Ils peuvent en effet recadrer certains automobilistes inattentifs quant à leur vitesse excessive mais qui ont un esprit réellement citoyen. Toutefois, nous sommes consternés quand nous entendons certains affirmer que ces radars pédagogiques sont « l'alpha et l'oméga » de la sécurité routière en ville !! Pour nous, c'est être totalement hors-sol et imprégné d'une idéologie de Bisounours. Est-on passé de 16000 morts dans l'Hexagone à 3000 grâce aux radars pédagogiques ? Bien sûr que non. C'est grâce, en partie, aux radars-sanction que la mortalité routière a été divisée par 5 en France. Il fallait que cela soit clairement réaffirmé.

Grand Lyon / Plan piétons : forte satisfaction...mais trois gros bémols

Après avoir accentué et accéléré le développement des pistes cyclables, le vice-président métropolitain Fabien BAGNON veut se concentrer sur un autre mode de déplacement qui concerne absolument tous les individus : la marche à pied. En déclarant que c'est « *un mode de déplacement essentiel, décarboné, propre, économe, excellent pour la santé et vecteur d'autonomie pour les populations les plus fragiles* ».

Aussi, il a fait voter le 27 juin dernier par le Conseil métropolitain le premier plan piéton de l'histoire de la Métropole. Quatre axes conduisent le Plan piéton :

- sécuriser les abords des collèges.
- apaiser les vitesses de circulation avec la démarche « Ville 30 » (cinq communes de la Métropole, dont la ville de Lyon, ont déjà généralisé la limitation à 30 km/h et une dizaine d'autres devraient suivre).
- adapter la signalisation lumineuse tricolore.
- informer et sensibiliser sur les déplacements de proximité à pied.

De plus, le Plan piéton prévoit la création de haltes piétonnes pour permettre aux piétons de faire une pause durant leur parcours, et aussi la réalisation d'une « magistrale piétonne » qui sera un axe extrêmement lisible et attractif entre Bellecour et le quartier de la Part-Dieu.

Bien évidemment, notre Association est grandement satisfaite de la mise en place de ce premier plan en faveur des piétons. C'est une avancée incontestable. Toutefois, nous ne pouvons pas cacher que nous mettons trois gros bémols à cette forte satisfaction.

1. Les moyens financiers

Alors que la Collectivité consacre 320 millions d'euros aux mobilités actives (marche à pied + vélo), un budget il est vrai doublé par rapport à la précédente mandature 2014-2020, seulement 25 millions seront dédiés au Plan piéton. Soit un rapport de 1 à 12 entre piétons et cyclistes !

2. La reprise de l'intrusion automobile sur les trottoirs.

Dès son entrée en fonction en juin 2020, la ligne politique donnée par Fabien BAGNON concernant les réparations de mobiliers urbains anti-intrusifs cassés a été très claire et signifiée de visu à notre Président : cela se fera mais avec une très grande parcimonie, voire au compte-gouttes. Résultat : de nombreux endroits au sol très détériorés, avec de petits trous dangereux, indignes visuellement pour nos communes, et surtout la reprise de l'intrusion automobile sur les trottoirs où ces mobiliers urbains ne sont pas remplacés.

3. L'enlèvement de mobiliers urbains anti-intrusifs en bon état

Nous ne savons pas s'il s'agit d'une ligne politique du Vice-président métropolitain mais force est de constater qu'il y a depuis 2021 un enlèvement systématique de mobiliers urbains anti-intrusifs totalement en bon état et ne gênant absolument pas les piétons. Et ce dès qu'une rénovation, requalification de voirie, création d'une piste cyclable jouxtant un trottoir se produit. Résultat : alors que des trottoirs étaient très bien protégés depuis des années contre l'intrusion, voire l'invasion automobile, celle-ci a repris de plus belle. Le « meilleur » exemple étant la catastrophique piste cyclable située quai Saint-Vincent dans le 1er Adt.

Conclusion : ce que les piétons vont connaître comme avancées positives avec le Plan piéton, ils sont déjà en train de le perdre avec la reprise incontestable de l'intrusion automobile sur les espaces piétonniers liée à une politique anti-mobiliers urbains.

Voies Lyonnaises : nous avons des inquiétudes

Notre Association a accueilli avec une réelle bienveillance le nouveau réseau cycliste nommé « Les Voies Lyonnaises » car nos statuts sont favorables au développement du vélo. Toutefois, maintenant que le projet est bien lancé, nous avons des inquiétudes. Aussi, Yves GASCOIN a été mandaté par notre Conseil d'administration pour les signifier au vice-président métropolitain Fabien BAGNON. Et ce par un courrier envoyé le 1er décembre. Bien qu'il soit hors-période de ce BA N°52, nous vous informons, par un résumé, de son contenu (→ Site Internet / Dossiers : Vélos, motos et trottinettes).

Nos inquiétudes proviennent du fait que nous sentons que ce projet, vaste et ambitieux, est en train de soulever chez les cyclistes les plus « ardents » des espoirs qui nous paraissent quelque peu excessifs, qu'il importe donc de recadrer. En effet, ils s'imaginent pouvoir rouler à pleine vitesse, étant prioritaires sur la totalité de leur parcours sur tous les autres usagers de la voie publique, y compris les piétons. En raison de voies larges et planes, il ne fait aucun doute que, pour les 10 % des cyclistes les plus rapides, la vitesse pratiquée va sensiblement dépasser celle observée sur les bandes et pistes cyclables classiques. De plus, avec une vitesse plus élevée, la pénibilité de la remise en vitesse de croisière augmente après un arrêt, dû par exemple à la priorité d'un piéton désireux de traverser. Nous craignons donc que certains cyclistes « renâclent » à céder le passage aux piétons. Et qu'il en résulte des chocs potentiellement très dangereux !

En conséquence, notre courrier demande à Fabien BAGNON de bien veiller :

- au traçage systématique des passages-piétons à la traversée de ces voies cyclables, et à leur entretien.
- à la création de refuges intermédiaires lorsque la largeur à traverser excède 7 mètres.
- au recul du stationnement à au moins 5 mètres en amont des passages-piétons, pour écarter les masques à la covisibilité piéton-cycliste, en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM).
- à une intense communication envers les cyclistes, leur rappelant que, sur ce réseau, la priorité des piétons en traversée est strictement la même que celle qui s'applique aux bandes et pistes cyclables classiques.

Lyon 1er & 2e Adts / Rue de la République : nous choisissons le scénario B

Nous avons écrit à la Mairie de Lyon pour exprimer notre choix quant au scénario proposé : notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 21 septembre dernier, a voté à l'unanimité pour le scénario B qui prévoit entre autres la création d'une aire piétonne dans la partie nord de la rue de la République, soit précisément entre les places de la Comédie et des Cordeliers (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville).

Toutefois, ce choix est lié à une condition sine qua non pour notre Association : nous demandons que toutes les rues transversales est & ouest de cette partie nord soient bornées avec des bornes électroniques en position haute à partir de 11H30 pour que cette aire piétonne soit totale. En fait, nous demandons que le scénario B soit réalisé très exactement sur le même modèle que la partie sud de la rue de la République.

En effet, le scénario B présente plus de modifications positives pour les piétons tout en reprenant quelques modifications du scénario A. Les bus sont reportés sur les quais, mais surtout il comprend plus de piétonnisation, en particulier celle de la partie nord de la rue de la République actuellement empruntée dans un véritable capharnaüm par des bus, taxis, camions de livraison, automobilistes, motards et trottinettes !

Avec le scénario B, la rue de la République deviendrait réellement une aire piétonne dans sa totalité. Et c'est pourquoi nous avons réaffirmé dans notre courrier notre volonté la plus totale que la rue Ferrandière, située dans la partie centrale, soit bornée comme toutes les autres rues de cette artère majeure à partir de 11H30.

Lyon 2e Adt / Nord-ouest place Bellecour : nous obtenons enfin satisfaction et tout seuls !



Nous avons écrit au vice-président métropolitain Fabien BAGNON pour le remercier d'avoir soutenu la demande de notre Association concernant la rénovation indispensable du sol très défectueux situé à l'angle nord-ouest de la place Bellecour (→ Site Internet / Demandes locales : 2e Adt).

En effet, il aura fallu plus de 4 années pour parvenir enfin à cette rénovation fort simple : trois courriers restés totalement sans réponse à la Mairie du 2e Adt le 26 juin 2018, le 26 avril 2019 et le 05 mars 2022.

Et le maire du 2e Adt Pierre OLIVER déclarait même lors du CICA du 23 juin dernier qu'il n'utiliserait pas son « enveloppe budgétaire d'arrondissement » pour faire la réparation de ce sol qui est de compétence métropolitaine. Mais aucune déclaration de sa part nous apportant son soutien auprès du Grand Lyon. C'était à nous de relancer cette demande.

Quoi qu'il en soit, nous sommes satisfaits car la rénovation réalisée est d'une qualité indiscutable, pour ne pas dire irréprochable. Les piétons et notamment les piétons âgés seront en sécurité durant leur marche. Mais nous ne pouvons pas non plus cacher une autre satisfaction : celle d'avoir été tout seuls – hormis le Grand Lyon bien sûr – car personne, absolument personne ne nous a jamais apporté le moindre soutien pour cette demande de réparation.

Lyon 2e Adt / Une visite de terrain plutôt positive

Le mardi 13 septembre dernier, notre Président a effectué une visite de terrain avec le maire du 2e Adt Pierre OLIVER et ses adjoints Jean-Stéphane CHAILLET & François ROYER. Le but étant de montrer précisément les dysfonctionnements durables constatés qui nuisent à la sécurité et au confort des piétons, et bien sûr d'évoquer nos propositions concrètes. Cinq lieux ont été visités :

- le parvis de la Chambre de Commerce et d'Industrie place des Cordeliers ;
- le croisement rue de la Poulallerie / rue de la République ;
- la contre-allée nord de la place de la Bourse ;
- la rue Saint-Nizier et la place Saint-Nizier.

Face à nos propositions, le Maire du 2e Adt n'a émis aucune objection et a même transmis nos demandes au Grand Lyon. Nous développerons ce sujet dans le prochain bulletin d'activités.

Lyon 8e Adt / Place du 11 novembre 1918 : supprimer le parking toléré devant la MDLD

Bien que ce courrier soit hors-période de ce BA N°52, nous vous informons que notre Président a écrit fin novembre au maire du 8e Adt Olivier BERZANE et à son adjoint Hubert BÉCART pour demander que l'on en finisse enfin avec le gigantesque parking automobile qui se tient sur la partie piétonne de la place du 11 novembre 1918 tous les soirs et les après-midis des spectacles à la Maison de la Danse (→ Site Internet / Demandes locales : 8e Adt).

Il est grand temps de proposer de réelles alternatives aux spectateurs assidus et souvent enthousiastes aux chorégraphies à la renommée internationale. Avec, bien évidemment, comme corollaire la requalification de cette place qui pourrait devenir une très belle place piétonne ombragée, très joliment végétalisée, avec une aire de jeux pour enfants. En tout cas, une place qui pourrait « faire oublier » aux piétons celle située en face : l'austère place du Bachut.

Pierre RAUZADA a....

1/ Sur la demande d'une adhérente, courrier au Responsable de la Subdivision territoriale VTPN du Grand Lyon pour demander la repinte d'un passage-piétons dont les bandes blanches au sol sont devenues très peu visibles, passage-piétons situé précisément à l'angle des avenues du Loup Pendu / de l'Hippodrome à Rillieux-la-Pape (→ Site Internet / Demandes locales : Rillieux-la-Pape).

2/ Courrier à Marielle PERRIN (adjointe à la Maire du 5e Adt) pour faire deux propositions concernant la place Gerson située dans le quartier Saint-Paul :

- installer des arrêtoirs au sol juste à l'angle de la place Gerson / rue Saint-Paul pour assurer le bon cheminement des piétons sur le trottoir qui est totalement obstrué par la partie arrière de véhicules en stationnement perpendiculaire sur chaussée.

- créer sur chaussée du stationnement pour les scooters et motos nombreux à stationner sur un trottoir.

(→ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt)

3/ Courrier à Jean-Christian MORIN (adjoint à la Maire du 1er Adt) pour le remercier d'avoir accepté notre demande concernant le parvis piétonnier de l'église réformée rue Lanterne : changer les 4 très vieilles quilles amovibles trop facilement démontables, entraînant ainsi la création d'un véritable mini-parking quotidien pour les véhicules d'artisans (→ BA N°49 – page 4).

Celui-ci a pour le moment totalement disparu : les 4 très vieilles quilles ont été remplacées par deux potelets fixes et deux potelets amovibles nouveau modèle (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

4/ Courrier à Jean-Christian MORIN pour demander la transformation d'un espace sur chaussée de transports de fonds devenu inutile suite à la fermeture de la banque quai de la Pêcherie / rue Constantine dans le 1er Adt en espace de stationnement pour scooters et motos qui stationnent en grand nombre près de l'ancienne banque tous les jours sur le trottoir.

Réponse négative de l'Adjoint d'arrondissement : il souhaite transformer cet espace en espace végétalisé.

5/ Sur la demande d'une adhérente, courrier mi-juin à Quentin CARPENTIER (adjoint à la Maire du 9e Adt) pour demander la ré-installation de 4 quilles – enlevées pour effectuer des travaux et non ré-installées après – sur le trottoir situé entre le 33 et le 28 du quai Pierre Scize dans le 9e Adt où se produit un stationnement très fréquent de voitures.

Demande renouvelée début septembre, puis fin octobre. Au moment où ce BA s'achève, aucune quille n'a été ré-installée et surtout aucune réponse, même négative, n'a été formulée par l'Adjoint d'arrondissement !!

Daniel FLORENCE a....

1/ A préparé et adressé début juin un dossier pour une demande de subvention annuelle auprès de la Ville de Lyon, demande appuyée par le fait que nos actions associatives en faveur des piétons concernent en majorité les neuf arrondissements et la Mairie centrale. Relance de cette demande mi-novembre.

2/ Demande téléphonique le 25 mai à la Police municipale d'évacuer une moto stationnée au même endroit depuis plusieurs semaines sur la place de Francfort dans le 3e Adt, précisément sur la zone arborée devant la gare de la Part-Dieu.

Nouvelle demande concernant la même moto le 21 octobre.

A obtenu satisfaction : la moto a été évacuée la semaine suivante.

Yves GASCOIN a....

1/ Courrier au Maire de Lyon pour demander la pose d'une enseigne « Toilettes publiques » sur la façade de l'établissement en question situé côté sud de la place Bellecour dans le 2e Adt.

2/ Courrier à la Direction de la Voirie du Grand Lyon au sujet d'un passage-piétons manquant montée de la Butte dans le 1er Adt.

3/ Courriers à Guillaume JULIEN NEVEU, directeur du projet des Voies Lyonnaises au Grand Lyon :

- tout début juillet, puis relance début octobre, demande de remplacer le revêtement au sol des rampes d'accès aux berges du Rhône, actuellement en gros galets impropres à la marche, par un revêtement adapté, lisse et non glissant.

- début juillet, demande de toujours bien prévoir que les aménagements cyclables soient situés au niveau de la chaussée, conformément au Règlement technique de la Métropole et non pas, parfois, au niveau du trottoir comme pour le projet de la Voie N°2 sur l'avenue Verguin, au passage sur la contre-allée, côté parc de la Tête d'Or dans le 6e Adt.

- mi-octobre, au sujet de la Voie N°11, parmi les trois tracés soumis à la concertation dans le 3e Adt (rue de Bonnel, rue Mazonod, rue de la Part-Dieu), demande de préférer l'itinéraire par la rue de la Part-Dieu.



Très bonnes fêtes de Noël à toutes et à tous.

Le 10 décembre 2022

Pour Les Droits du piéton du Rhône

Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN